

mit
PARIS QUI SOUFFRE

LES

Prisons de Paris

ET

LES PRISONNIERS

PAR

ADOLPHE GUILLOT

JUGE D'INSTRUCTION A PARIS

Dessins d'après nature, par Montégut



PARIS

E. DENTU EDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

3, PLACE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL

1890

ne sais comment on peut vivre là dedans, pendant quatre mois d'hiver, dans une atmosphère de tabac, d'exhalaisons empoisonnées, d'odeur de suint répandue par la laine, au milieu d'une population crasseuse de corps et d'âme, ignoble dans ses manières, dans ses habitudes et dans son langage. Pour gagner la porte, il fallait se frayer un passage avec les coudes, froisser des gens qui n'étaient jamais de bonne humeur, et tenir constamment les mains sur ses poches, pour n'être pas volé. »

Ceci remonte à 1841, et aujourd'hui, au Dépôt, à Sainte-Pélagie et à Saint-Lazare, les choses se passent à peu près de la même façon.

La prison des Magdelonnettes dont les bâtiments furent démolis pour le percement de la rue Turbigo, fut fermée en 1867, et remplacée par la prison de la Santé.

SAINTE-PÉLAGIE, CLICHY. — Une femme d'une grande charité, Marie Bonneau, veuve du sieur Beauharnais de Miramion, conseiller au Parlement, fonda vers 1665 au faubourg Saint-Marcel, rue du Puits-l'Hermite, une maison de refuge qui devint une prison et lui donna pour patronne sainte Pélagie, qui, après avoir été comédienne, mourut dans les plus grandes austérités.

Avant la Révolution, cette maison était divisée en deux parties : l'une, véritable prison, du côté de la rue du Puits-l'Hermite servant de refuge aux femmes de mauvaise conduite, renfermées d'office, ou contre lesquelles un père ou un mari mécontents avaient obtenu des lettres de cachet et aussi à celles qui se présentaient volontairement ; l'autre partie, était occupée par des femmes honnêtes, avait son entrée par la rue Copeau ; elles y payaient pension ; la prison dépendait de l'hôpital général et était placée sous la même administration.

En 1792, elle fut convertie en prison publique et on y entassa tout à la fois des hommes et des femmes, aussi bien pour des accusations politiques que pour des crimes et délits ordinaires.

M^{me} Roland qui y fut enfermée avant de monter à l'échafaud en a tracé un assez triste tableau.

« Le corps de logis destiné pour les femmes est divisé, dit-elle, en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules ; c'est là que, sous le même toit, sur la même ligne, séparée par un plâtrage, j'habite avec des filles perdues et des assassins. A côté de moi est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence ; au-dessus est une femme qui a fabriqué de faux assignats et déchiré sur une grande route un individu de son sexe, avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée ; chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef qu'un homme vient ouvrir tous les matins en regardant effrontément si vous êtes debout ou couchée ; alors leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite cour ou dans une salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde ; on juge bien que je gardais constamment ma cellule ; mais les distances ne sont pas assez considérables pour sauver les oreilles des propos qu'on peut supposer à de telles femmes sans qu'il soit possible de les imaginer pour quiconque ne les a pas entendus. »

Le 9 mars 1793, la contrainte par corps avait été abrogée en matière civile ; lorsqu'elle fut rétablie en 1797, on affecta aux dettiers dans la prison de Sainte-Pélagie le bâtiment du centre qui a conservé le nom de bâtiment de la Dette ; les détenus étaient entassés par quatre et cinq dans des petites chambres.

Le 3 janvier 1834 on les transféra à la prison de Cli-

chy, à côté du jardin de Tivoli, dans l'ancien hôtel Saillard.

Quand ils arrivèrent dans leur nouvelle demeure, ils se crurent, dit-on, dans un paradis, un palais de fées, par comparaison avec Sainte-Pélagie, aussi beaucoup n'en voulaient plus sortir et les créanciers se lassaient de payer leurs frais de nourriture; lorsque la contrainte par corps en matière civile fut abolie, les bâtiments de Clichy furent vendus, et les dettiers pour amendes, et dommages-intérêts en matière correctionnelle, furent renvoyés à Sainte-Pélagie.

En 1831, on y avait mis les enfants au-dessous de seize ans, répartis jusque-là dans les diverses prisons de Paris.

Sous le premier Empire elle devint aussi une prison d'Etat, ou si on aime mieux de prévention administrative comme le porte le registre d'écrou paraphé à la date du 31 mars 1811 par M. Pasquier, préfet de police. Une des divisions de la prison était en outre réservée aux condamnés politiques représentant les différentes opinions que notre siècle a vues tour à tour triomphantes et vaincues.

L'ABBAYE-MONTAIGUT. — La prison de l'Abbaye fut d'abord une dépendance de la justice de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés; en outre des religieux frappés par des condamnations ecclésiastiques, elle recevait en correction des fils de famille débauchés ou dissipateurs; elle fut ensuite réservée aux soldats et l'indiscipline des Gardes-Françaises ne la laissait jamais vide.

Après la Révolution, qui la rendit célèbre par les massacres de septembre, elle resta prison militaire jusqu'au jour où, tombant en ruines, signalée par tous les médecins militaires comme un lieu infect et malsain, elle fut remplacée par la prison de la rue du Cherche-Midi, bâtie suivant le système cellulaire.

CHAPITRE XII

LES CONDAMNÉS

Sainte-Pélagie. — Maison de correction. — M. Porral, directeur. — Le Pavillon de la presse. — Condamnés de droit commun. — Les dettiers. — Prison corruptrice. — La Santé. — Maison d'arrêt et de correction. — M. Laguesse, directeur. — Quartier commun et cellulaire. — L'infirmerie. — Relations formées en prison. — La Conciergerie. — M. Fabre, directeur. — Maison de justice. — Les accusés. — Les jeunes filles détenues. — Destruction d'une relique. — Le Cherche-Midi. — Le capitaine Maitrot, directeur. — Détenus militaires.



SAINTE-PÉLAGIE. — La vieille prison de Sainte-Pélagie est restée debout et ceux qui l'habitaient au siècle dernier la reconnaîtraient aisément ; tant d'écrivains célèbres, tant de conspirateurs devenus hommes d'État, ont passé dans ses murs, que cela lui a donné un lustre particulier aux yeux du public et on oublie que, prison aussi vulgaire que les autres, elle renferme en même temps toute une population de malfaiteurs.

Elle se divise en trois quartiers : celui des condamnés, pour délits de droit commun, à un an et au-dessous, subissant leur peine ; celui des détenus pour dettes, et celui des condamnés politiques ; elle peut loger 700 détenus, elle en renfermait 629 le 31 août dernier.

Située dans la région la plus calme de Paris, derrière l'hôpital de la Pitié et le labyrinthe du Jardin des Plantes, dans des rues où l'herbe pousse entre les pavés, et où existent encore les pensions

bourgeoises, la prison de la Santé est un lieu de retraite, calme et silencieux, qui convient admirablement aux travailleurs, et à ceux qui, de temps à autre, éprouvent le besoin de venir, loin des agitations de la ville, retremper leur talent dans la solitude.

Les vrais écrivains y deviennent de plus en plus rares ; plus souvent on voit à leur place de pauvres diables de gérants de journaux, qui font de la prison comme on fait un métier, et paraissent enchantés d'être nourris pendant quelque temps aux frais du gouvernement, sans qu'on puisse apercevoir bien nettement le profit que celui-ci peut en tirer ; si encore cette prison était un lieu de torture, si on y coupait la main des hommes de lettre ou si on leur perçait la langue avec un fer rouge, elle pourrait intimider ceux qui n'ont pas de goût pour les souffrances du martyr ; mais telle qu'elle existe depuis bien des années, et malgré de récentes aggravations apportées à son régime, il ne semble pas qu'elle ait jamais effrayé personne.

Le bâtiment, connu sous le nom de Pavillon, réservé aux condamnés pour délits politiques et de presse, est absolument séparé des autres ; son escalier est même celui qui conduit aux appartements privés du directeur ; quand on visite Sainte-Pélagie, on n'entre pas dans les chambres des condamnés politiques, mais en revanche on les rencontre à chaque instant dans les couloirs ; on se croirait dans un de ces vieux hôtels meublés du quartier Latin où la simplicité de la mansarde, toujours ouverte aux aimables voisins, se prêtait à la gaieté mieux encore qu'au travail.

Les politiques, bien qu'ils aient donné à leurs chambres les noms légendaires de grand et petit tombeau, petite et grande Sibérie, boîte aux lettres, etc., ont toujours été traités avec des égards particuliers où se mêlait à des sentiments d'humanité une

certaine préoccupation de ne pas trop irriter les puissants du lendemain. « Par le temps qui court, disait, il y a quelques mois, M. Anatole de la Forge, à ses collègues de l'Assemblée, nous pouvons les uns ou les autres être envoyés à Sainte-Pélagie ; par conséquent, en demandant au ministre de revenir à un régime plus doux, je crois lui adresser une réclamation juste, sensée et sage. »

Comme la prison de Clichy, comme la prison de la Garde Nationale, Sainte-Pélagie était une sorte d'hôtellerie obligatoire où l'on pouvait recevoir ses amis ; correspondre avec le dehors, donner des petites fêtes, et tout faire en un mot, à la condition de ne pas sortir, et encore M. Ranc, dont le témoignage ne me paraît pas suspect, raconte que, sous le second Empire, M. Carlier, préfet de police, accordait sans la moindre difficulté des permissions de sortie en toute liberté, sans agents ; il suffisait que l'on lui donnât un prétexte quelconque et qu'on prît l'engagement d'honneur de rentrer au bercail ; Proudhon allait ainsi se promener un jour chaque semaine.

Dans ses « Lundis de prison », M. Macé raconte que de même Vermorel et Vallès sortaient tous les jours jusqu'à minuit et allaient au spectacle ; M. Maret se souvient d'y avoir fait des parties de colin-maillard dans les escaliers avec MM. Yves Guyot et Sigismond Lacroix ; et j'ai lu dans un curieux récit de M. Lockroy, qu'il y fut un jour avec ses co-détenus, Ranc, Clémenceau et Raoul Rigault, condamné à mort pour jacobinisme ; c'était Delescluze qui avait trouvé plaisant de se constituer en tribunal révolutionnaire ; peu de temps après, le 23 mars 1871, un disciple de Proudhon, l'avocat Gustave Chaudey y était fusillé pour tout de bon, dans le chemin de ronde, par les ordres de Rigault ; le drame suivait de près la comédie.

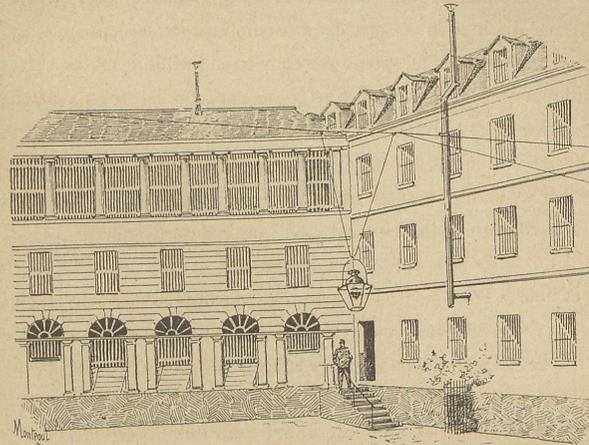
Sauf de très rares exceptions, l'isolement n'a jamais été appliqué aux détenus politiques, et je me borne à enregistrer cette réflexion mélancolique que faisait en 1846 un inspecteur général des prisons :

« Si la séparation individuelle eut été appliquée à tous les détenus sans distinction, de grands malheurs eussent été épargnés à la France; car telle est du moins ma conviction intime, tous les crimes politiques qui ont ensanglanté les rues de la capitale, tous les attentats qui ont été commis contre la vie du roi, toutes les transformations qu'ont subies les sociétés secrètes, tous les pactes d'alliances qui ont relié entre eux les divers partis depuis 1830 ont été fabriqués et concertés dans les conciliabules de Sainte-Pélagie. »

Au mois de juin 1889, certains articles et des caricatures irrévérencieuses étant sortis de la prison où se trouvaient alors le député Numa Gilly et le dessinateur Alfred Le Petit, qui s'était amusé à demander la permission d'enlever la porte de sa chambre sur laquelle il avait peint sa propre charge, l'administration remit en vigueur le règlement de droit commun de 1867, tombé en désuétude, et entre autres choses, exigea que les visites fussent reçues dans un parloir et non plus dans la chambre du détenu lui-même. Ces mesures, que je rappelle à titre d'historien impartial, soulevèrent une vive émotion dans la presse et donnèrent lieu à une interpellation à la Chambre des députés; la tenue de la maison devint plus réglementaire, et, sauf exceptions, qui peu à peu redeviendront la règle, les détenus ne reçoivent plus dans l'intimité de leurs chambres.

On a installé un parloir commun, je dirais volontiers le salon de réception, si des chaises de paille rangées le long des murs, n'en étaient l'unique ornement, dans la chambre la plus belle, la plus enviée de toute la maison; elle fut la demeure de Proudhon pendant trois ans; à la veille de devenir membre du

gouvernement de la Défense nationale, Rochefort harangua, par ses larges fenêtres, la foule rassemblée dans la rue; les détenus donnèrent à cette pièce le nom de Laurent Pichat, en souvenir d'un vieux fauteuil à la Voltaire que par une aimable attention, le poète



Sainte-Pélagie. — Cour des détenus politiques.

journaliste, qui devait bientôt avoir un meilleur fauteuil au Sénat, avait laissé à l'intention de ses successeurs moins favorisés.

Je ne crois pas qu'en réunissant dans la même prison, les délinquants en matière de presse, parmi lesquels les grands moralistes ne se rencontrent pas tous les jours, et les malfaiteurs de droit commun, l'administration ait obéi à une idée philosophique et voulu établir un lien entre la littérature et la criminalité; sans doute les crimes procèdent parfois d'idées et de doctrines imprudemment lancées dans les masses ignorantes. N'est-ce point Victor Hugo qui dans sa pré-

face du Dernier jour d'un condamné allait jusqu'à attribuer à Voltaire et à Pigault Lebrun la perversion des âmes des jeunes criminels ? Sans méconnaître le mal que produit la vulgarisation de certaines œuvres, je les considère comme des adjuvants plutôt que comme des causes premières; elles répondent aux instincts mauvais et leur procurent un aliment plutôt qu'ils ne les font naître.

Dans une de ses charmantes causeries parisiennes, M. Jules Claretie raconte qu'un jour à la Cour d'assises, pendant une suspension d'audience, il eut l'idée de demander à un jeune assassin : « Vous avez dû souvent lire Ponson du Terrail ? »

— Moi, répondit le jeune gredin, à quoi bon ; nous travaillons tous les deux dans les coups de couteau et je suis joliment plus fort que lui. »

Sans chercher, je le crois du moins, à établir le moindre rapprochement entre les idées et les faits, le ministre de l'intérieur a réuni dans les mêmes murs les délits de presse et les délits de droit commun, par cette seule raison qu'on n'avait pas d'autre prison pour les séparer ; mais pour être logés à la même enseigne, ils n'en sont pas moins soumis à des régimes absolument différents.

Je ne connais rien de plus épouvantable que le quartier des condamnés ; le mal que cette prison fait aux coupables que la justice remet à l'administration à la charge de les rendre meilleurs, est incalculable ; sans doute on doit la démolir ; mais elle est sous cette menace depuis si longtemps qu'elle ne doit plus s'en effrayer beaucoup ; en attendant, elle est une école de vice en pleine prospérité, et les statistiques criminelles enregistrent chaque année ses succès.

Il est du devoir de tous ceux, qui savent ce qu'elle est, de le dire bien haut, dans l'espoir de favoriser les projets de l'administration en soulevant un mouvement de légitime indignation ; l'opinion, si elle

était éclairée, réclamerait la fermeture de cette geôle avec une telle énergie qu'il faudrait bien trouver les fonds nécessaires pour en débarrasser Paris ; c'est contre Sainte-Pélagie bien plutôt que contre Saint-Lazare, qu'il eût été utile d'organiser une campagne, c'est bien cette prison dont on peut dire qu'il faut la brûler au plus vite.

« Ce que la moralité souffre dans de pareils cloaques, où l'égout social semble avoir dégorgé toutes ses immondices, ne peut être soupçonné » ; il y a plus de dix ans que M. Maxime Ducamp tenait ce langage ; s'il avait eu le pouvoir, la prison à coup sûr ne serait pas restée longtemps debout, et c'est un regret de plus pour Paris que l'événement qui allait en faire son Préfet de police ne se soit pas réalisé. C'est au public, à quiconque songe à l'âme des condamnés, ou s'effraie de l'accroissement des crimes, qu'il appartient de prendre, par ses protestations, la pioche des démolisseurs et de frapper ferme sur ces vieilles murailles, toutes dégoûtantes d'immoralité et de vice. Je puis tenir ce langage sans méconnaître le zèle du directeur et de ses agents ; leur dévouement est à la hauteur des difficultés que leur impose une si détestable installation.

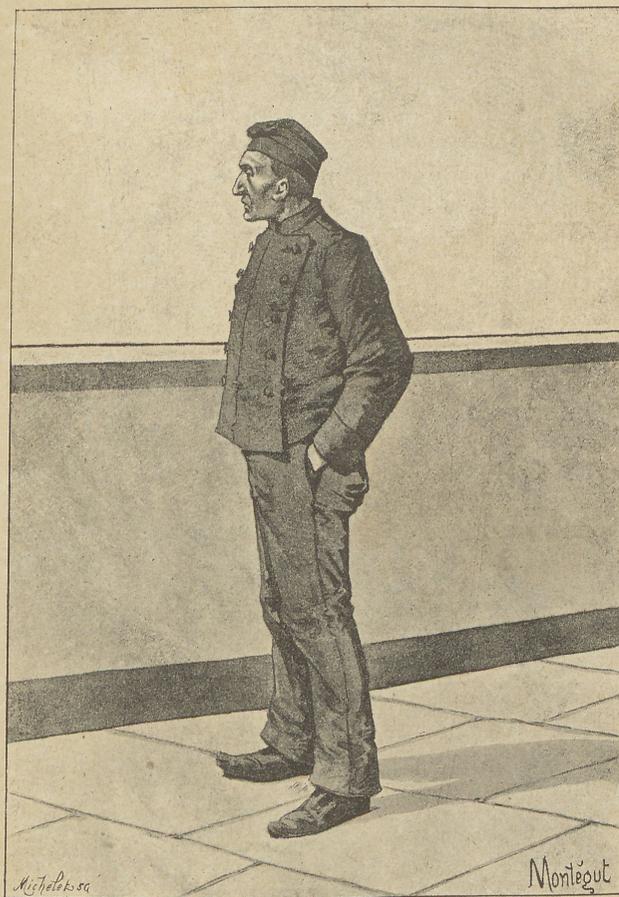
Dans cette prison étroite et resserrée, sept cents hommes environ, de tout âge à partir de seize ans, sont entassés les uns sur les autres ; leurs coudes se touchent, les haleines se mêlent, les corruptions se confondent et il semble qu'un même sang vicié coule dans toutes ces veines ; à l'atelier, qu'ils appellent le turbin, ils sont si près les uns des autres que leurs mouvements en sont gênés ; dans les cours, lorsqu'il n'y a pas de travail, ils se rassemblent le long des murs ou sur les bancs, comme attachés les uns aux autres ; mais ce qui est véritablement odieux, c'est de les voir réunis dans une salle basse, dont le badigeon jaune et noir, recouvre de temps à autre les ignobles inscriptions tracées cha-

que jour sur les murs ; les piliers massifs et de forme carrée qui portent le plafond ne permettent pas à l'œil de tout voir à la fois et forment des coins d'ombre favorables aux entretiens suspects ; cette salle sert de promenoir quand il pleut, et de réfectoire où les détenus sont obligés de manger debout ; comme elle n'est pas assez vaste pour les contenir tous, le plus fort se fait de la place au détriment du plus faible ; il y a là d'horribles poussées où les haines mystérieuses de la prison peuvent se satisfaire sans résistance possible.

Loin d'apporter un remède à des maux si cruels pour celui qu'une première faute amène dans cet enfer, la nuit les rend plus épouvantables encore ; le détenu ne peut pas se dire : ce soir, je serai seul, je n'appartiendrai, je n'aurai plus sous les yeux le spectacle de tous ces vices ; non, dès que la nuit arrive, il monte dans des petits dortoirs de cinq mètres carrés, contenant de cinq à dix lits qui se touchent ; on ferme la porte et là, dans l'obscurité la plus complète, il reste jusqu'au lendemain matin avec les compagnons que le hasard lui a donnés.

Sans doute un gardien circule dans le couloir et vient de temps en temps, s'il croit entendre un bruit suspect, mettre son œil à un petit judas ménagé dans la porte ; seulement il ne voit absolument rien, son regard ne pouvant se porter dans les angles et la chambre n'étant pas éclairée ; pourrait-on mieux faire si l'on se proposait d'organiser l'enseignement mutuel de la corruption.

Ce qui ajoute encore au danger de cette promiscuité et rend la surveillance presque impossible, c'est l'étroitesse de tous les dégagements ; ce ne sont que recoins obscurs, petits escaliers, réduits ténébreux, passages voûtés, où il est facile de se cacher, de causer sans être vu et de préparer quelque mauvais coup.



UN CONDAMNÉ

Il serait à souhaiter au moins qu'en attendant la destruction de cette maison on n'y envoyât que les récidivistes, malheureusement on y met aussi bien ceux qui en sont à leur première faute et peuvent être encore relativement honnêtes ; ainsi, elle reçoit en même temps que la prison de la Santé les individus jugés en flagrant délit, c'est-à-dire pour des faits peu graves ; l'envoi dans l'une ou l'autre des deux prisons dépend non pas comme on pourrait le supposer de la nature du délit ou de la condition du condamné, mais tout simplement du jour de la condamnation ; les premiers jours de la semaine sont réservés à la Santé, les autres à Sainte-Pélagie, c'est une sorte de loterie ; si vous avez la chance d'être jugé le lundi, vous bénéficiez du régime cellulaire de la Santé, si vous êtes jugé le jeudi, vous allez subir le régime odieux de Sainte-Pélagie.

Il y a un troisième quartier dans cette prison, celui de la Dette ; il est le moins nombreux de tous ; il ne compte en ce moment que dix-sept détenus ; la contrainte par corps abolie en 1867 pour les dettes civiles a été maintenue par les lois des 22 juillet 1867 et 9 décembre 1871, pour le paiement des amendes et frais de justice et des dommages-intérêts accordés à des particuliers à la suite d'une condamnation criminelle ou correctionnelle.

On met aussi dans ce quartier les fraudeurs en matière de régie ; ce qui fournit le plus à cette division, ce sont les marchands d'allumettes de contrebande ; il y en a presque toujours quatre ou cinq sous les verrous ; ce sont en général de fort mauvais sujets, comme ils sont plusieurs dans la même cellule, et que l'hiver ils se réunissent dans un chauffoir, la prison n'ayant pas de calorifère comme à Mazas, il leur est facile d'achever leur éducation. Je me souviens de l'impression pénible que j'ai éprouvée en trouvant



dans une cellule étroite à ne pouvoir se remuer, un garçon de dix-sept ans à côté d'un vieillard de soixante-dix ans, portant tous deux sur leur visage les stigmates du vice, et passant là des journées entières, sans travail et sans la moindre surveillance.

Il existe bien à Sainte-Pélagie quelques cellules où, moyennant la fameuse pistole, on peut être seul ou avec trois ou quatre détenus seulement; mais elles sont en si petit nombre qu'elles ne peuvent remédier aux inconvénients de la maison.

LA SANTÉ. — A peu de distance de l'Observatoire, rue de la Santé, l'architecte Vandremmer a construit la prison portant le nom de cette rue; elle fut ouverte en 1867, pour remplacer les Magdelonnettes; comme Mazas, elle forme un vaste îlot, enfermé dans un grand mur, ce qui lui donne l'aspect d'un immense réservoir. Elle a déjà été mêlée aux événements politiques; on y logea pendant le siège les prisonniers allemands et la Commune y enferma quelques jours le général Chanzy. Elle peut contenir 1,000 détenus; au 16 août 1889, elle en comptait 1,130.

Après avoir traversé la cour d'entrée, on pénètre dans le vestibule; on a devant soi deux grandes grilles auxquelles aboutissent deux couloirs séparés; l'une est l'entrée du quartier commun, l'autre celle du quartier cellulaire. On applique dans cette maison les deux formes de l'emprisonnement; d'une part, l'isolement absolu de jour et de nuit, tel qu'il est pratiqué à Mazas, dans des corps de bâtiment rayonnant autour d'un pavillon central; et d'autre part ce régime mixte auquel on a donné le nom de système auburnien et qui consiste dans la vie en commun pendant le jour et la cellule la nuit.

Chaque cellule est de 3^m,60 de longueur, sur 2 mètres de large